

Les travaux sur le chemin de fer de Lévis et Kennebec avancent rapidement. Huit milles de la seconde section sont parachévés. Chaque jour on pose un mille de lisses. Les engins se rendent maintenant à trois milles de Ste. Marie de la Beauce. Les quinze milles qui doivent être complétés cet hiver seront aussitôt livrés au commerce.

L'hon. M. Fortin est entré en communication avec M. Jones, député d'Halifax au parlement fédéral, dans le but de faire des représentations au gouvernement, pour l'engager à voter un octroi destiné à construire une ligne télégraphique mettant en communication les Iles de la Magdeleine avec la Puissance.

Une dépêche de l'Islet annonce que le vapeur *Roma*, qui s'était échoué à l'Île-aux-Oies, a été renversé par les glaces et est maintenant entièrement submergé. Les hommes d'équipage se sont sauvés non sans peine et se sont rendus à l'Islet où le vapeur *Progress* les a pris à son bord. Le *Roma* est complètement perdu.

Le département de la Marine et des Pêcheries a fait construire, l'été dernier, huit grands bateaux sauveteurs destinés à prêter secours aux bâtiments en détresse. Ces bateaux ont été placés aux endroits suivants : à l'Islet, St. Jean Port-Joli, Rivière Ouelle, Ste. Anne, Kamouraska, Trois-Pistoles, Ile-aux-Grues et Malbaie. Ils sont munis de tous les objets nécessaires au sauvetage.

Une dépêche reçue à Québec annonce que le vapeur *Newfield* est arrivé à Halifax, où il doit prendre à son bord les 700 quarts de farine achetés dans cette dernière ville au nom du gouvernement local sur la recommandation de l'hon. M. Fortin, orateur de la Chambre d'Assemblée, pour les habitants des Iles de la Magdeleine. La distribution des vivres sera confiée au Rév. M. Boudrault, au Rév. M. Hébert, au Rév. M. Chambers et aux maires des trois paroisses des Iles : House Harbour, Etang du Lac et Amherst Harbour.

La farine ne sera distribuée que dans le cas d'une véritable détresse, et seulement aux indigents, et ceux qui possèdent encore des ressources pourront l'acheter au prix coûtant.

Tous les Québécois connaissent ce vieux vétérán de 1812, du nom d'Augustin Doyer, qui porte continuellement la médaille de Châteauguay ; ce vieillard atteignait la semaine dernière sa centième année. A l'occasion de cet anniversaire, M. l'Orateur de l'Assemblée Législative fit placer M. Doyer, à la séance de l'après-midi, dans sa propre galerie. C'est le dernier vétérán de 1812 à Québec. Il jouit encore de toutes ses facultés physiques et intellectuelles. Il lit même son journal sans lunettes.

M. Doyer appartient à une véritable famille de patriarches. Sa mère est morte à Québec à l'âge avancé de 114 ans 9 mois et 10 jours. A l'âge de 109 ans, Mme Doyer laissait la paroisse de St. Germain pour venir s'établir à la ville, accompagnée d'une jeune fille pourtant assez ingambe. La route se fit à pied, le bagage encombrant la seule voiture que leurs moyens leur permettaient de se procurer. L'on n'avait pas fait trois lieues que la jeune fille demandait grâce.

Le père de M. Doyer est mort à 108 ans, son grand-père s'est rendu à 104, et la grand-mère vécut jusqu'à 105 ans.

Comme on le voit, nous n'exagérons pas en disant que M. Doyer, le vétérán de 1812, appartient à une famille de vrais patriarches.

Ajoutons à ces détails que M. Doyer a été marié trois fois, sa troisième femme arrive à la cinquantaine.

Il est père de vingt-trois enfants, dont le plus vieux a 64 ans, et le plus jeune quarante ans seulement. Pendant la séance, les députés ont fait cadeau à ce demeurant d'un autre âge, d'une somme de cinquante piastres.

On nous écrit d'Ogdensburg :

MM. J. Tassé et B. Sulte ont été parfaitement accueilli à Ogdensburg. Ils ont visité avec intérêt l'église canadienne, desservie par M. Jeannotte, un curé adoré de ses paroissiens, le magnifique couvent des Sœurs Grises et les belles et grandes écoles dirigées par les Clercs de St. Viateur—congrégation canadienne—lesquels sont au nombre de neuf. L'académie dirigée par ces Clercs est le germe d'un collège classique qui avant longtemps sera fondé. Il y a un évêque catholique à Ogdensburg Mgr. Wadon, un ex-ministre protestant. J'oubliais de vous dire que MM. Sulte et Tassé ont adressé la parole aux 300 élèves des Clercs de St. Viateur lors de la visite que nous avons faite ensemble. Ils ont surtout insisté sur le respect de la langue comme moyen de conserver vivace le sentiment de la nationalité.

SEMAINE POLITIQUE

Les préliminaires du travail législatif de toute session viennent de se terminer, et la semaine dans laquelle nous entrons va voir se discuter les mesures importantes.

Déjà les débats sur la nouvelle loi d'édu-

cation, présentée par l'hon. M. Angers, auraient commencé, sans la demande d'ajournement faite par M. Baker. Le gouvernement s'est rendu avec une très-bonne grâce à cette demande, car il s'agit pour certains protestants de prendre en considération une ou deux clauses du projet de loi.

Quant au bill renfermant les amendements à la charte de Montréal, il a été présenté au comité des bills privés jeudi, 2 décembre. MM. les échevins Nelson et Grenier, et MM. Chs. Glackmeyer et R. Roy représentaient les intérêts de la corporation de Montréal. M. Roy a demandé un ajournement au lendemain, attendu que la corporation pourrait avoir quelques modifications à faire à ces amendements.

M. Lacoste assura que les représentants des sociétés d'assurances seraient désireux d'obtenir aussi un ajournement de vingt-quatre heures.

L'hon. M. Robertson prétend que le gouvernement ne peut approuver des pouvoirs aussi étendus que ceux demandés par la corporation de Montréal. Dans l'intérêt du pays, le gouvernement, dit-il, doit s'opposer à cette législation spéciale.

Dans la même matinée, les représentants des compagnies d'assurances et les banquiers de Montréal maintenant à Québec, se sont réunis afin de s'entendre sur les moyens à prendre pour s'opposer au bill de la Corporation de Montréal. Ils ont décidé de demander que la taxe de deux par cent imposée sur les banques et les compagnies d'assurances soit retranchée, et que les pouvoirs de la Corporation au prélèvement des taxes soient limités à ceux possédés par elle avant la mise en vigueur de l'acte de 1874.

Sir Francis Hincks, l'hon. J. J. C. Abbott, MM. Carter, C. R., Lacoste et Mac-Master étaient présents, en qualité d'avisers légaux des parties intéressées. Sir Francis Hincks et M. Carter sont d'opinion que le pouvoir donné à la Corporation de prélever des taxes devrait être restreint aux propriétés immobilières.

Les hôteliers de Montréal ont eu une entrevue avec l'hon. Trésorier, lui exposant qu'ils ne pouvaient supporter de nouveaux impôts. Que va faire M. Robertson en face d'une caisse qui a besoin de monnaie et de gens qui, tous, prétendent être dans l'impossibilité d'ajouter un penny à leurs charges ?

La semaine prochaine nous dira comment le trésorier aura franchi ce mauvais pas.

Au cabinet fédéral, M. Cauchon vient d'être appelé à remplacer M. Fournier.

En France, la loi électorale a été adoptée à l'Assemblée par un vote de 532 voix contre 82.

Ce bill donne le droit de représentation à toutes les colonies, excepté à Cayenne et au Sénégal.

Deux motions, présentées respectivement par le centre-droit et le centre-gauche, ont été déclarées urgentes presqu'à l'unanimité.

La première motion demande que les élections générales aient lieu le 20 février et que la nouvelle Assemblée soit convoquée le 27 du même mois.

La seconde fixe les élections au 13 et la convocation des chambres au 16 mars.

Un comité chargé d'examiner ces motions vient d'être nommé.

Pour l'Espagne, les événements marchent.

Le cabinet a décidé de former deux armées de cinq divisions chacune, la première en Navarre, sous le commandement du général Martinez Campos, et l'autre dans les provinces Basques, sous le commandement du général Quesado. Les généraux partiront prochainement pour aller prendre leurs commandements respectifs.

Le *Morning Standard* publie la nouvelle

suivante : « En conséquence d'une récente conférence qui a eu lieu entre les officiers anglais et français commandant des stations navales de l'Amérique du Nord, on espère que toute cause de malaise produite par l'intervention passée des Français dans les pêcheries de Terre-Neuve sera écartée. »

Le prince de Galles et sa suite sont arrivés à Kandy, dans l'île de Ceylan.

A. ACHINTRE.

AVENTURIERS ET CORSAIRES

LE GAOULÉ

XI

(Suite)

—Très bien, répliqua Maubrac ; mais par qui faire enlever du Parquet ?

—Ce soin te regarde, toi et tes amis. Ce que je veux, ce qu'il faut nécessairement, c'est que Clermont échappe aux terreurs de la Varenne, lesquelles se peuvent, à la moindre émotion, changer en une colère malfaisante.

—Du Parquet sera mis à l'abri, je t'en réponds. Il n'est pas nécessaire de l'enlever, il suffira de le veiller comme un trésor ; mes amis feront bonne garde autour de lui.

—Soit ; mais qu'ils le veillent bien !

—Fie-toi à moi ; mais ce que je m'explique moins, c'est ta résolution à l'endroit de Du Buc.

—Je veux qu'il meure ! Tu ne sais donc pas qu'il a révélé à la Varenne tous les renseignements qu'il tenait de mon mari ? C'est mon ennemi le plus acharné et le plus dangereux. La Varenne a feint, vis-à-vis de moi, de n'avoir ajouté aucune foi à ses confidences, mais il y croit sans aucun doute ; et si le pouvoir que j'ai sur lui s'affaiblit, je suis perdue. Délaisée aujourd'hui, demain je serai expulsée de la colonie.

—Je vois, ma bonne sœur, reprit Maubrac, que tu ne sais pas tout ce qui se passe. Si tu as trompé la Varenne, en paraissant le servir par l'enlèvement de Clermont, la Varenne t'a tendu un piège en excitant ta haine contre Du Buc ; prends garde de tomber dans ce piège. A l'heure qu'il est, Du Buc est, au contraire, ta planche de salut.

—Je ne comprends pas, fit Claudine en se rapprochant vivement de son frère.

—Oui, la Varenne t'a tendu un piège, continua Maubrac. Que Du Buc ait fait confidence de la confession de Dubost, ce n'est pas douteux ; mais la Varenne, en te la rapportant, n'a eu d'autre dessein que de te pousser à le délivrer d'un rival redoutable.

—D'un rival ? demanda Claudine stupéfaite. De quel rival veux-tu parler ?

—Ne sais-tu pas que la Varenne est amoureux d'Antillia ? Il a demandé sa main, comme un gage de la paix et de l'étroite alliance qu'il veut faire avec les colons. Mais Antillia est fiancée à Du Buc ; ils s'aiment d'une vive passion, Henri d'Autanne a repoussé la demande de la Varenne. Celui-ci n'a plus qu'un moyen d'arriver à la réalisation de son rêve, c'est de se débarrasser de Du Buc. Il a compté certainement sur ta vengeance pour lui rendre ce service.

—Oh ! c'est abominable ! s'écria Claudine. Et que faut-il donc faire ?

—D'abord laisser vivre Du Buc, répliqua Maubrac ; c'est le moyen d'enlever à la Varenne tout espoir de mariage ; partant aucune réconciliation n'est possible entre lui et les colons, et tu conserves, au contraire, ton influence, car Du Buc vivant, la Varenne aura besoin de flatter tes colères et d'attiser ta haine.

—Tu as raison, Maubrac, tu as raison. Mais il ne faut pas nous en tenir là ; c'est une pure position de défensive qui ne suffit plus. Il m'importe d'agir ; cherche, trouve, tu es maître de toi, moi je n'ai plus ma tête.

—Oh ! j'ai combiné mon plan, ma chère Claudine. N'y ai-je pas mon intérêt aussi ?

—Voyons, parle.

—Comme tu le disais très-bien tout à l'heure, il faut prendre l'offensive. Tous les événements qui se passent nous en fournissent le moyen. Il faut d'abord tourner contre la Varenne l'arme dont il croit tenir la poignée. Triomphe de ta haine, assoupis ta colère et attire Du Buc dans le piège de tes sourires et de tes grâces. Au lieu d'un ennemi, faisons un allié de lui et flattons les colons.

—Comment nous y prendre ?

—Ils croient tous que Macandal est l'auteur de l'assassinat de M. le chevalier d'Autanne et de l'enlèvement d'Antillia. C'est contre ce malheureux que va s'égarer l'expédition à laquelle la Varenne a prêté son concours avec le plus vif empressement. Il faut mander Henri d'Autanne près de toi, le détromper sur le compte de Macandal, lui dire l'auteur véritable du crime, accuser la Varenne d'en être l'instigateur. Son amour subit pour Antillia rendra vraisemblable au moins cette accusation, et tu offriras à Henri de lui rendre sa sœur.

—En échange de Dubost, alors...

—Sans condition d'abord. Le point capital est d'ameuter les colons contre la Varenne. Me charge de voir Fabulé et de retirer la jeune prisonnière de ses mains.

Claudine sauta au cou de son frère, et l'embrassa avec l'effusion de la gratitude et de l'admiration.

—Va, lui dit-elle, va solliciter de M. d'Autanne l'entrevue dont j'ai besoin. Dis-lui qu'il y va de la vie de sa sœur ; de la sienne, que sais-je ? Dis-lui tout ce que tu voudras pour le décider, mais amène-lemoi... ou plutôt, non, fit tout à coup Claudine, j'irai moi-même le trouver... demain, car aujourd'hui il serait trop tard.

XII

Fabulé avait transporté Antillia dans son propre *ajoupa*, et lui avait donné les plus grandes marques de respect, tant la supériorité de caste et de peau exerçait de prestige, même sur cette sauvage nature. Antillia, ignorant à l'instigation de qui avait été commis le double crime dont elle avait été le témoin et la victime, l'attribua à une de ces vengeances barbares dont la conscience du nègre était déjà si lourdement chargée.

S'imaginant que sa captivité cachait un sentiment de cupidité, elle promit à Fabulé toutes les récompenses qu'il exigerait et surtout son impunité pour obtenir sa délivrance ; le bandit demeura inflexible. La jeune créole en appela alors à cette énergie virile qui la caractérisait ; les dangers auxquels elle était exposée ne l'épouvantèrent pas. Elle résolut de saisir ou même de faire naître l'occasion de s'évader.

Fabulé, confiant dans l'isolement et dans la position formidable de son repaire, rassuré surtout par l'apparente résignation de la jeune fille, n'avait pris contre elle d'autre précaution que de recommander à deux de ses nègres de veiller sur l'*ajoupa* ; leurs têtes répondaient du dépôt qu'ils avaient mission de garder.

En apprenant le retour de Lucinde au camp, Fabulé avait eu soin de l'éloigner de l'*ajoupa* où Antillia était enfermée. Il craignait que son secret ne fût surpris, et que la jeune négresse dans un accès de remords ne s'échappât pour l'aller dénoncer. Sa joie fut grande en apprenant de la bouche de Lucinde les préparatifs que les blancs faisaient contre Macandal, accusé du meurtre du chevalier et du rapt d'Antillia. Fabulé, heureux de rencontrer une si bonne occasion de ruiner son rival et de savoir en même temps qu'il était à l'abri des soupçons, promit tout ce que Lucinde sollicitait de lui. Il fit taire sa haine contre les blancs pour leur prêter aide et protection dans leur difficile et périlleuse entreprise.

Conformément aux instructions que lui avait transmises Lucinde, Fabulé devait, pendant la nuit, se rendre sur l'habitation d'Autanne pour se concerter avec celui-ci et avec Du Buc sur les mesures à prendre pour Marcher contre Macandal.

—Veux-tu que je t'accompagne ? demanda Lucinde au chef des *marrons*.

Le nègre réfléchit un moment et répondit :

—Oui, certes, tu m'accompagneras.

Fabulé ne se dissimulait pas la gravité de sa situation. Sur le point de se mettre en route, il s'était demandé si la jeune négresse était bien sincère et si ce n'était pas un piège qu'on lui tendait.

Il avait résolu, d'ailleurs, de ne point aller jusqu'à l'habitation, mais de s'arrêter en chemin en quelque lieu où la fuite lui serait facile au cas où le combat se présenterait avec des chances trop inégales. Il enverrait Lucinde prévenir les deux créoles et les attendrait. Il comptait sur la nuit, sur sa connaissance particulière des localités, sur son courage et sur sa force pour échapper aux embuscades.

Fabulé et Lucinde se mirent donc en route, cette dernière frémissant d'impatience, tant sa haine contre Macandal lui donnait d'ardeur.

Vers le milieu de la nuit, pendant que le plus grand calme régnait dans le camp, Antillia se hasarda à se montrer à la porte de l'*ajoupa* qui lui servait de prison. Le